



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations concernant les événements survenus le 24 juin 2014 dans le gouvernorat de Ninive et, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article V de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, du fait que des groupes terroristes ont pris le contrôle de matières nucléaires dans des sites qui ne sont plus sous le contrôle de l'État, comme indiqué ci-après :

1. Composés de l'uranium, d'un poids total de 25,716 kilos, appartenant au département de chimie de la faculté des sciences de l'Université de Mossoul;
2. Composés de l'uranium, d'un poids total de 10,060 kilos, et composés du thorium, d'un poids total de 0,125 kilo, appartenant au département des sciences de la Terre de la faculté des sciences de l'Université de Mossoul;
3. Composés de l'uranium, d'un poids total de 3,775 kilos, appartenant au département de chimie de la faculté des sciences de l'Université de Mossoul.

Ces matières nucléaires étaient utilisées en très petites quantités à des fins d'études et de recherches scientifiques, ainsi que les États parties aux conventions internationales pertinentes en ont le droit et conformément aux dispositions d'engagements précis, principalement la déclaration auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que la publication officielle de l'existence de ces matières, pour lesquelles l'Iraq se conforme aux règlements de l'AIEA.

Bien qu'en petites quantités, ces matières nucléaires peuvent être utilisées, séparément ou en combinaison avec d'autres, par des groupes terroristes qui disposent des compétences nécessaires, ou pourraient être sorties illégalement d'Iraq, pour être utilisées pour la fabrication d'armes de destruction massive.

La République d'Iraq informe la communauté internationale de ces graves faits et sollicite une aide et un soutien pour éliminer la menace de l'utilisation des matières nucléaires considérées par des terroristes, en Iraq ou à l'étranger.



Je vous serais très reconnaissant de porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la diffuser en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohamed Ali **Alhakim**

---